

Bulletin Municipal

« *Le p' tit lalleyrou* »

Journal d'Information de la Mairie de LALLEY AVRIL 2018

C'est le Printemps !!

Profitons de ce retour des beaux jours, des journées qui s'allongent, des fleurs qui tapissent les champs pour faire le point sur les activités, les chantiers, les projets que nous gérons ou dont nous avons connaissance dans le Conseil Municipal !

Beaucoup d'informations de ce bulletin portent sur la mise en service de notre système d'assainissement. Car tout a été mis en route le 22 mars. Et ce même jour, nous avons basculé d'un niveau de conformité de 5% à un niveau de conformité de 80%. Félicitons nous d'être désormais un village respectueux de son territoire et de la nature. Ayons en tête que tout l'assainissement du village passait par l'Ebron ! Je souhaite associer à cette réalisation toutes les équipes municipales qui ont construit brique par brique ce système d'assainissement. Il reste c'est vrai encore à faire mais cela viendra au fil du temps. **Nous organisons une visite du site et une inauguration le 25 mai . Venez nombreux !**

Le vote du budget est intervenu lors du Conseil Municipal du 3 avril avec en premier lieu l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017. Puis le budget 2018 a été à son tour approuvé à une large majorité : budget marqué par la rénovation de la salle des fêtes et par les opérations de renforcement enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques à Avers, complétées par la rénovation de l'éclairage public. Nous reviendrons plus loin sur ces travaux.

L'auberge du Grand Champ

C'est un chantier qui s'est imposé au Conseil Municipal du fait de la liquidation d'activité des gérants en place en mai 2017. Que s'est-il passé ?

Comme le camping Belleroche, l'auberge du Grand Champ est une propriété communale que nous louons à un gérant propriétaire du fonds de commerce. Un fonds de commerce ce sont tous les outils matériels et immatériels nécessaires à l'exploitation commerciale.

Le mandataire a mis en vente ce fonds au plus offrant. Faute d'offre commerciale et pour éviter une dispersion du matériel, le Conseil a décidé de faire une offre de reprise qui a été retenue par le Tribunal de Commerce. Nous avons concrétisé ce rachat en octobre auprès du notaire.

A cette même période, nous avons lancé une recherche d'un repreneur avec l'appui de la CCI de Grenoble. Cette recherche a abouti en janvier 2018 quand nous avons accepté la proposition de reprise de Cyril Hutin (voir un peu plus loin la parole est à Cyril). Cyril est désormais dans nos murs et prépare activement la réouverture de l'établissement que nous espérons tous très rapide !



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Lors du Conseil Municipal du 16 janvier 2018, suite à la réunion de concertation du 1 décembre 2017, le Conseil a délibéré pour arrêter le Plan Local d'Urbanisme. Cette délibération prise, nous avons transmis à toutes les Personnes Publiques Associées – Préfecture, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers, SCOT de la région urbaine de Grenoble, ... - pour qu'elles nous rendent dans les 3 mois qui suivent leur avis sur notre PLU. Puis une période d'enquête publique menée par un commissaire enquêteur s'ouvrira en mai juin suivant la disponibilité de ce commissaire enquêteur.

Nous vous informerons en temps et en heure sur la façon de procéder au cours de cette enquête publique.



Les travaux de l'assainissement collectif du bourg

Ces travaux touchent à leur fin !

Démarrés dès le mois d'octobre, ces travaux confiés au groupement Pélissard et Trièves Travaux ont œuvré dans 3 domaines différents :

- La construction de la station d'épuration (STEP) au lieu dit champ des Amands en bas du village sur un terrain libéré par la Gaec du Moulin et racheté par la commune auprès des Domaines.
- La mise en place de 2 collecteurs de transit ; l'un depuis la salle des fêtes en travers des champs derrière la mairie et l'autre le long du chemin des Amands pour rejoindre la STEP
- La mise en place de collecteurs d'eaux usées en séparatif tout le long du ruisseau lorsque celui-ci jouait le rôle de collecteur eaux usées, notamment le long de la rue des Adrets, de la rue des Deveys et de la ruelle de la Jasse.



Au fur et à mesure de la progression des travaux sur les réseaux de collecte, nous avons découvert de nombreuses situations à problèmes que nous avons réglées au fur et à mesure : le collecteur principal d'eaux pluviales effondré au niveau de la croix de mission à la Croix-Finet, reprise ou création de collecteurs d'eaux pluviales rue des Deveys et ruelle de la Jasse, fuites d'eau potable sur des branchements, remplacement de branchements plomb, mise en domaine public de compteurs d'eaux, nettoyage des sous-sols de tuyaux abandonnés,

Une page spéciale est consacrée à ces travaux, un récapitulatif financier vous est proposé et quelques indications vous sont proposées pour la conduite à tenir en matière d'assainissement collectif et en assainissement individuel.

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques

Dans le même temps et par souci d'optimiser au mieux le travail de génie civil d'ouverture des rues et de réduire les coûts pour la commune, nous avons lancé avec l'appui du SEDI pour l'électricité et le téléphone et Enedis pour la haute tension l'enfouissement des lignes électriques dans les secteurs où nous intervenons pour l'assainissement. Ces travaux sont en bonne voie.

L'ensemble du Conseil salue l'esprit de collaboration constructive de tous ceux d'entre vous qui ont accepté l'installation de ces ouvrages au bénéfice de tous : installation de la step, traversée des champs pour les réseaux.

Les chantiers 2018

Toitures des chapelles

Les chantiers Rénovation des toitures des chapelles de Lalley et Avers débutent dans les jours qui viennent. Nous vous avons déjà informé dans un précédent bulletin. L'hiver a retardé le démarrage effectif. C'est enfin lancé pour Avers en ce début de mois d'avril. Ce devrait l'être en septembre pour Lalley. Ces travaux sont financés par le département à hauteur de 65%.

Routes et chemins

Nous avons prévu une restauration du chemin des Rioux (la colonie) qui s'est très dégradé ces dernières années. Nous ferons une reprise complète du chemin en canalisant au mieux les ruissellements et avec une couverture en enrobé de la route jusqu'au du poste de gaz. Nous reprendrons également le chemin de Conti. Il sera recalibré en chemin pour faciliter son entretien ultérieur.

Enfouissement électrique à Avers

Nous entamons des travaux importants de renforcement et de sécurisation des réseaux électriques et téléphoniques d'Avers. Cela passe par la rénovation complète du transformateur et par l'enfouissement des réseaux depuis le hangar communal jusqu'au parking. La deuxième partie d'Avers sera faite ultérieurement. Ces travaux sont menés avec l'aide du SEDI.

Eclairage public d'Avers

Dès que les travaux de rénovation électrique seront achevés, nous lancerons le remplacement de l'éclairage public d'Avers par des consoles similaires à celles posées à Lalley. Cela devrait pouvoir se faire cet automne une fois les travaux d'enfouissement terminés.



Avers

Quelques lampadaires d'Avers ne fonctionnent plus. Il n'y a pas de réparations possibles tant que l'éclairage ne sera pas rénové. Les ampoules n'existent plus. Elles sont interdites à la vente.

Salle des fêtes

Notre salle des fêtes date de 1964 et depuis cette date à part quelques travaux d'amélioration esthétique ou technique, rien d'essentiel n'a été fait.

Or depuis 1964, les conditions environnementales et les normes techniques des bâtiments se sont totalement transformées. Depuis 3 ans, le Trièves bénéficie de programmes d'investissement TEPOS et TEPCV (Territoire à énergie positive et Croissance verte). Profitons de ces programmes qui aident à financer des projets de rénovation thermique.

TEPCV nous apporte 80000€. Le Département au travers de la conférence Territoriale nous garantit 180000€ et l'Etat au travers de la Dotation aux Equipements nous apporte 110000€. Suffisamment pour financer une rénovation limitée à l'essentiel mais suffisante pour changer radicalement l'usage de la salle des fêtes avec un coût de chauffage divisé par 10.

Pour le reste, nous ne pourrions compter que sur nous mêmes et la bonne volonté des bénévoles pour poncer un plancher ou badigeonner un mur ... Nous comptons sur vous !

Début des travaux au mieux en Octobre 2018 si nous arrivons à boucler toutes les pages de ce dossier compliqué en interventions, autorisations et en finance !



Halte aux lingettes dans les WC !

Je préserve l'Environnement. Je ne jette plus « tout à l'égout ».

Nous utilisons de l'eau pour nous doucher, tirer la chasse ou faire notre vaisselle. Une fois salies, ces « eaux usées » s'évacuent dans des canalisations mises en place spécialement pour leur transport : les collecteurs d'assainissement. Arrivées dans la station d'épuration, les eaux usées subissent différents traitements puis elles sont rejetées, épurées, dans le milieu naturel.



Pas de lingettes dans les WC !

Jetées dans les wc, les lingettes, comme de nombreux autres déchets (voir au verso) causent de graves dysfonctionnements dans les réseaux et les stations d'épuration

Elles bouchent les canalisations, le réseau d'assainissement est mis en charge : les eaux usées remplissent les canalisations.

Elles remontent alors dans les maisons ou elles s'écoulent par les tampons dans le milieu naturel, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...

Les lingettes ne sont ni recyclables, ni biodégradables.

Après utilisation, jetez-les dans votre poubelle !



Dégrilleur de la station d'épuration



Un *dégrilleur* automatique est une machine destinée à retenir les matières volumineuses et déchets de toutes sortes contenus dans les eaux usées. C'est un appareil de pré-traitement des eaux usées. Il est indispensable de le nettoyer toutes les semaines, il est le premier filtre de la station d'épuration son nettoyage se fait manuellement, c'est Marc qui s'en charge. Nous avons, nous aussi suivi une formation pour nous permettre de remplacer Marc pendant ses congés afin d'assurer ce nettoyage.

Je bannis le « tout à l'égout ».

Les égouts ne sont pas des poubelles.

Je ne dois jamais déverser dans les éviers ou dans les WC :

Les produits chimiques ou toxiques – vernis, peintures, solvants, diluants, acides de batterie, encres, produits de jardinage, de bricolage, médicaments...



Si je les jette dans un évier ou dans les WC, que se passe-t-il ?

Ils peuvent intoxiquer les agents du service assainissement et détériorer les canalisations. Dans la station d'épuration, ce sont les bactéries qui dégradent la pollution présente dans l'eau. Ces produits sont toxiques pour les bactéries.

Où les jeter ? Je les apporte en déchèterie où ils sont traités dans des filières adaptées. Je rapporte mes médicaments à la pharmacie.

Les huiles et matières grasses – huile de friture, de vidange...



Si je les jette dans un évier ou dans les WC, que se passe-t-il ?

Dans les collecteurs : elles bouchent les conduites et génèrent de mauvaises odeurs. Dans la station d'épuration, ce sont des bactéries qui dégradent la pollution présente dans l'eau. Les huiles sont toxiques pour ces bactéries.

Où les jeter ? Je les amène en déchèterie. J'emballe les graisses solides dans un journal et je les jette dans ma poubelle.

Les objets solides – mégots, couches culottes, serviettes hygiéniques, litières pour chat, lingettes de nettoyage...



Si je les jette dans un évier ou dans les WC, que se passe-t-il ?

Ils gênent l'écoulement des eaux, colmatent les collecteurs et ils doivent être retirés manuellement par les agents. Ils sont à l'origine de pollution du milieu naturel ou de remontée d'eaux usées dans les habitations (voir l'exemple des lingettes au recto). **Où les jeter ?** Je jette tous les déchets solides dans la poubelle.

Les travaux d'assainissement en quelques photos



Récapitulatif financier (Hors Taxe) :

DEPENSES

Création de la Station : 362 454,00 €

Création des réseaux de transit : 174 444,00 €

Mise en séparatif des réseaux de collecte : 105 642,00 €

TOTAL : 642 540,00

FINANCEMENT

Département : 132 626,00 €

Agence de l'eau (état) : 192 762,00 €

Fonds de soutien de solidarité rurale (état) : 128 508,00 €

Comité Local Eau ERDF : 36 245,00 €

Commune : 152 399,00 €

Soit reste à la charge de la commune : 24% du coût total

Date à retenir pour toutes les personnes intéressées :

Vendredi 25 mai 2018 à 18h30 :

- Visite de l'installation
- Inauguration

La marche à suivre

Vous êtes dans le zonage d'assainissement collectif (bourg de Lalley sauf maisons isolées)

Dans les 2 ans qui viennent à compter de la mise en service des installations (22 mars 2018), dès lors que des réseaux séparatifs existent, vous êtes tenu de faire en sorte que :

- Les eaux pluviales aillent dans les eaux pluviales
- Les eaux usées aillent dans les eaux usées

En pratique, vous devrez :

- Faire en sorte de déconnecter les fosses septiques si vous en avez une, les eaux usées sont directement collectées vers la station d'épuration
- Séparer la collecte des eaux pluviales de la collecte des eaux usées, notamment pour les chenaux de toiture qui sont souvent mélangées dans un seul collecteur
- Contrôler que vos eaux usées sont bien collectées par un collecteur eaux usées et que vos eaux pluviales vont dans un collecteur eaux pluviales. Il existe des moyens simples pour vérifier cela. Adressez vous à la mairie pour plus d'information.
- Si nécessaire, procéder aux aménagements pour vous rejeter dans le collecteur adéquat au plus près de votre maison

Vous êtes dans le zonage d'assainissement individuel (Avers, Piedgros, col de la Croix-Haute, Jocou, maisons isolées de Lalley)

Vous devez faire vérifier votre installation existante et procéder aux travaux de réhabilitation si nécessaire. Pour cela, vous devrez :

- Faire compléter la fiche de renseignement sur l'état des risques naturels de ma parcelle
 Après de la mairie
- Faire réaliser une étude de sol et de dimensionnement pour définir les travaux à réaliser
 Par un bureau d'étude spécialisé
- Compléter le formulaire de conception du SPANC et joindre la fiche de renseignements des risques
 L'avis du SPANC vous est rendu dans les 30 jours
- Avertir le SPANC et réaliser les travaux
 Prévoir une date de visite du technicien SPANC pour l'établissement d'un certificat de conformité

Le mot à connaître SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif, assuré pour notre compte par le SIGREDA
(Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs Affluents)

Financements

Financements possibles à solliciter directement suivant conditions : éco-prêt à taux 0%, aide de l'ANAH (agence nationale d'amélioration de l'habitat), réduction du taux de TVA, prêts de la CAF ou des Caisses de Retraite

Financement possible du Département de l'Isère à solliciter auprès du SPANC du SIGREDA suivant conditions : montant plafonné à 3600€ pour une installation individuelle

Contacts et informations

Pour plus d'informations sur ces aides, se renseigner auprès de la Mairie ou auprès du SPANC du SIGREDA
Secrétariat SPANC du SIGREDA ouvert de 8h30 à 12h30 :

tél 04 76 13 11 43 **mail** spanc@sigreda.fr **courrier** 5 avenue du Portail Rouge 38450 VIF

La parole est à Cyril Hutin, nouveau gérant de l'Auberge du Grand-Champ

Je me nomme Cyril HUTIN, j'ai 46 ans et je travaille dans le milieu de la restauration depuis toujours. J'ai dirigé plusieurs établissements dans la ville du Mans où je viens de passer une grande partie de ma vie et je souhaitais m'investir dans un projet plus humain.

Voilà pourquoi, à ma première visite à Lalley et après avoir été reçu par Michel PICOT qui m'a exposé avec toute sa gentillesse le projet de l'équipe municipale, j'espérais que ce projet pourrait se faire à l'Auberge du Grand Champ.



L'auberge d'un village est pour moi un lieu de rencontre, d'échange, de rire mais aussi un lieu qui doit refléter par le caractère de ses plats le côté authentique de son territoire. Travailler avec les producteurs locaux est une véritable évidence et je m'appliquerai à adapter ma cuisine « bistro » aux spécialités locales mais aussi à vous en faire découvrir d'autres.

Je vous remercie d'avance de me faire confiance et après quelques travaux de rénovation et de décoration je présenterai l'Auberge du Grand Champ à tous afin que ce lieu redevienne l'auberge du village où l'on vient partager une boisson, un repas et un sourire ...

Etat civil

Mariage

Ludivine PERARD et
Guillaume ARAKILIAN
Le 21 Avril 2018
à la Mairie de Lalley



Décès

Fantini Alain
Le 10 janvier 2018

Malriq Hermann
Le 12 Janvier 2018

Vassalo Jean-Pierre
Le 23 mars 2018



Bienvenue à **Capucine** Voisin-Fradin
Née le 11 Mars 2018

Baptêmes civils

Le 2 Juin de **Tiphaine** Pellegrin
Le 30 Juin d' **Ophélie** Feraudet

Un outil touristique au service de notre territoire : la route des savoir faire

Lancée officiellement en avril, la route des savoir faire donnera une itinérance triévoise dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat et de la culture. Porté par la communauté de communes, avec le soutien d'élus et de professionnels, ce projet s'appuie sur le volontariat de professionnels et de bénévoles pour lancer tous les curieux du Trièves et d'ailleurs à la découverte de quelques unes de nos pépites. Vous aussi lancez vous à la découverte de cette route et profitez en pour parcourir les magnifiques paysages du Trièves et laissez vous surprendre par ces adresses et par tout ce qui s'offre dans notre pays !



Coin de l'Espace GIONO



Une nouvelle exposition est désormais à découvrir à l'Espace Giono. Annie Reynaud de la famille Reynaud du Percy, que beaucoup d'entre vous connaissent, propose ses toiles jusqu'au 19 mai 2018, vernissage le 7 avril à partir de 17h30. Annie Reynaud utilise exclusivement la peinture à l'huile dont elle aime la finesse, la subtilité, la sensualité et ... la difficulté : tout cela merveilleusement traduit par l'affiche de son exposition.

Ce qu'a pu dire de son travail l'un de ses amis :

« Un voyage, un cheminement dans des lieux où la nature étonne. Mémoires de lacs gelés, contre-jours de vents anciens, plateaux enneigés, bourrasques de mystères, estuaires comme un appel d'horizons, réflexions des lumières, passages à déceler ... »

Et bien sûr l'exposition permanente Edith Berger ainsi que l'Espace muséographique Jean Giono.

Tous les vendredis et samedis de 16h à 18h

N'oubliez pas pour petits et grands, chaque premier vendredi du mois de 17h à 19h la ludothèque propose des jeux !

Prochaine exposition : peintures à l'huile de Françoise Bercovici du 25 mai au 11 juillet 2018

Pendant l'été : exposition photos dans le cadre des Rencontres photographiques du Trièves. 17 expositions réparties dans différents lieux dont l'une à l'Espace Giono.

Plus d'information sur le site www.rencontres-photo-trieves.fr



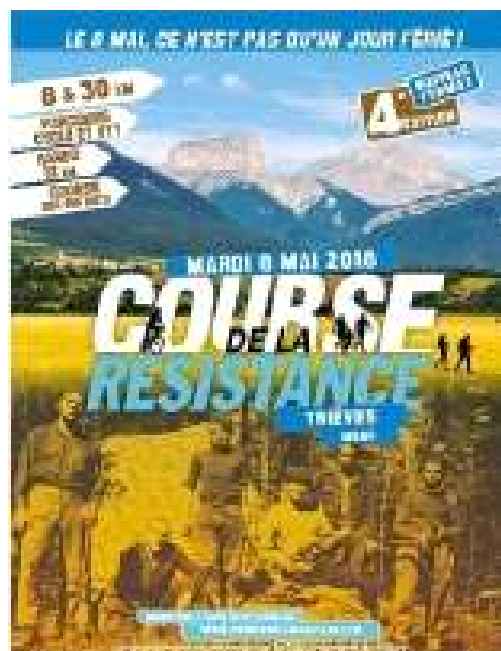
Le projet Très Haut Débit

Lalley contribue financièrement au projet Très Haut Débit de l'Isère. Ce projet porté par le Département, financé par l'état, l'Europe, le Département et toutes les collectivités locales doit permettre de raccorder toutes les communes de l'Isère à la fibre optique au plus tard en 2024.

Cette fibre optique apportera des performances de connexion indispensables à tous les usages actuels et à venir de l'Internet.

Lalley devrait obtenir ses premiers raccordements en fibre optique dès 2021 si le Département réussit à tenir les délais très serrés de mise en œuvre.

Nous allons devoir compléter notre travail sur l'adresse ! En effet, pour installer une prise fibre optique, chaque maison doit être impérativement identifiée par un nom de voie et un **NUMERO** dans la voie. Nous allons mettre en place cette numérotation maison par maison.



Événement sportif et culturel, la Course de la Résistance est née de la volonté de rappeler le sens historique de la date du 8 mai, jour de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie en 1945. Il s'agit aussi de mettre en lumière les lieux emblématiques de la Seconde Guerre mondiale en Isère, département marqué par les oppositions au nazisme. C'est pourquoi, après deux éditions au cœur de Grenoble et une dans les Chambaran, la quatrième édition de la Course de la Résistance s'arrête sur un nouveau territoire, l'un des terreaux de la Résistance iséroise : Le Trièves.

Avec un format enrichi et une journée ouverte à tous, venez rappeler que le 8 mai, ce n'est pas qu'un jour férié !

AU PROGRAMME

COURSE DE 8km, TRAIL DE 30km COURSE DES ENFANTS

4 PARCOURS CYCLOTOURISTIQUES POUR TOUS LES NIVEAUX : 40 / 70 / 95 / 125 KM

1 PARCOURS RANDONNÉE PEDESTRE ; 1 PARCOURS RANDONNÉE VTT

4 LIEUX EMBLEMATIQUES DE LA RESISTANCE A DECOUVRIR DANS LE TRIEVES

Plus d'information sur les parcours course / trail / randonnée pédestre / cyclotourisme / VTT de la course de la Résistance 8 mai 2018 site internet : www.coursedelaresistance.fr



Cérémonies

Mardi 8 mai 9h00 à Mens commémoration du 8 mai 1945

Mardi 8 mai à 11h30 à Lalley commémoration du 8 mai 1945 suivi d'un apéritif

Dimanche 1er juillet cérémonie Gayvallet au col de la Croix-Haute

Quelques dates à retenir

Le dimanche 29 avril **passage de la 13ème ronde du Trièves** en voitures anciennes

Le dimanche 6 mai le **tour du Trièves en vélo** départ de LALLEY

Le samedi 19 mai de 15h à 18h **opération Musées en fête** à l'Espace GIONO

Le vendredi 25 mai à 18h30 visite et inauguration de la Station d'Epuration

Le dimanche 26 mai apéritif traditionnel de la fête des Mères à la salle des fêtes

Les vendredi 1er et samedi 2 juin **spectacle Alice au pays de la Gigouillette** à la salle des fêtes de LALLEY

Le vendredi 8 juin à 20h00 à l'église d LALLEY **concert de la chorale de Sinard** organisé par le comité des fêtes

Le samedi 9 juin **repas de chasse** à la salle des fêtes de LALLEY organisé par l'ACCA

Les samedi 7 et dimanche 8 juillet : **vogue de LALLEY** organisée par le comité des fêtes

Le mercredi 11 Juillet : **spectacle Piment Scène** à la salle des fêtes de LALLEY à 20h organisé par les décorations lalleysiennes

Et tout au long de l'été des **concours de pétanque** organisés par l' Amicale Boule

LE REPAS DE NOEL DES ANCIENS ET DES BENEVOLES

Comme chaque année et dans une très bonne ambiance, la commune de Lalley a convié les anciens, les bénévoles et le personnel communal à partager un repas à la Salle des fêtes de Lalley.

Préparé par Christian Fierry, tous les participants ont beaucoup parlé, bien mangé et surtout profité d'un moment de convivialité juste avant les fêtes.



LA CHASSE AUX OEUFs

Dimanche 1er avril, l'Espace Giono a organisé la chasse aux œufs autour de l'Espace et dans le jardin de l'auberge du Grand Champ et invité tous les participants à l'intérieur pour jouer entre amis en collaboration avec l'association LisLaLune avec des jeux en bois.

27 enfants accompagnés de 35 adultes ont participé à cette chasse et sont venus jouer.

Tous les œufs dénichés ont été répartis entre les enfants avec une petite douceur chocolatée de Flo.

Merci à tous les partenaires de cette chasse aux œufs et à tous les participants.



L'ECOLE MATERNELLE



Jeudi 22 mars 2018, les élèves de St Maurice ont défilé sous le soleil pour fêter le printemps. Quelques parents nous accompagnaient et malgré la bise fraîche, le trajet dans le village fut bruyant et coloré.

Vivement l'année prochaine avec des ustensiles de cuisine pour faire encore plus de bruit.

La maîtresse.

Infos Pratiques

DECLARATION PREALABLE

La déclaration préalable permet à l'administration de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

Une construction nouvelle (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². Pour les travaux sur une construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU)

La construction d'un mur, la construction d'une piscine, les travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade), **les travaux de ravalement, les changement de destination** d'un local sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

Pour tout complément d'informations veuillez vous adresser à la mairie.

Quelques règles de savoir vivre pour un village apaisé

TRAVAUX BRUYANTS

C'est l'arrêté préfectoral du 31 Juillet 1997 qui réglemente les jours et heures de travaux bruyants, il est consultable en Mairie.

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- **Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00**

CHIENS ERRANTS

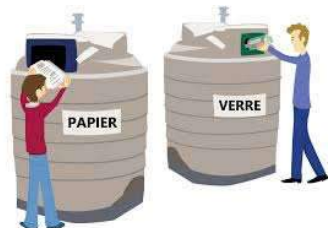
Veillez à ne pas laisser divaguer vos chiens dans le village et le hameau d'Avers. De plus les laisser faire leurs besoins dans les rues et dans les espaces privés est très désagréable pour les habitants, les enfants qui jouent à proximité et les vacanciers qui vont arriver.

BACS RAMASSAGE DES CARTONS

Des bacs à cartons ont été installés à proximité du cimetière à coté des molochs . Nous vous invitons à y jeter tous vos cartons.

Nous envisageons d' en installer un à Avers.

Pour les objets encombrants, ils ne doivent pas être abandonnés sur la voie publique ni jeter dans les molochs. Ils doivent être portés à la déchetterie de votre choix.



Tout ce qui est trié recyclé rapporte. Tout ce qui est déposé en moloch noir coûte.



TAILLE DES HAIES

Les haies doivent être impérativement taillées par les propriétaires en limite de domaine public : rues, routes et chemins. Elles ne doivent pas déborder sur l'espace public.

Merci à tous de veiller à respecter cette obligation.

Infos Pratiques

CARTE D'IDENTITE



L'administration a modifié les modalités d'obtention de la carte d'identité. Vous devrez désormais vous rendre dans une des communes spécialement équipées pour traiter les pièces d'identité soit Mens, Monestier de Clermont, Vif, La Mûre et Grenoble. Ici à Lalley, nous pouvons vous remettre le formulaire, vous conseiller sur la constitution du dossier et vous assurer qu'il est complet. Vous devrez ensuite prendre rendez-vous dans l'une des communes équipées pour ces opérations. Vous pouvez aussi préparer votre dossier sur Internet.

PACS

Depuis le 1er novembre 2017, les PACS s'enregistrent en mairie et non plus au tribunal.

BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

Lalley s'est engagée aux côtés du Syndicat des énergies de l'Isère (SEDI) pour proposer aux habitants et aux visiteurs une borne de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, accessible 24/24, avec ou sans abonnement. Cette borne est à la Mairie.

Avec un seul badge abonné, vous pourrez accéder à l'ensemble des infrastructures déployées sur le réseau eborn, soit en Isère, Ardèche, Drôme, Haute-Savoie et Hautes-Alpes. L'accès à la borne se fait également par carte bancaire sans contact ou via un paiement en ligne sur smartphone. Consultez toutes les informations sur le réseau eborn sur le site internet www.eborn.fr et suivez les actualités sur la page facebook : Reseau.eborn.

NUMEROS UTILES

Mairie de Lalley 04 76 34 70 39 ou par mail mairiedelalley@wanadoo.fr

Le secrétariat est fermé le vendredi, les jours d'accueil au public sont le mardi de 10h00 à 12h00 et le jeudi 14h00 à 16h00.

Comcom Monestier de Clermont 04 76 34 11 22 par mail accueil@cdctrieves.fr

Les différents services

Architecte conseil sur rdv 04 76 34 44 29 ; assistance sociale sur rdv 04 76 00 61 30 ; avocat conseil 1er lundi du mois 04 76 47 76 16

Office de Tourisme Contact@trieves-vercors.fr et 3 antennes : Mens Gresse en Vercors et Col de l'Arzelier

Les ADMR : soin à domicile 04 76 34 05 50 ; aide à domicile 04 76 34 14 79



Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Tarifcation 2018 :

Utilisateur	Abonnement € TTC	Coût au service € TTC	
		Recharge accélérée	Recharge rapide
Abonné eborn	10 €/an/badge	24 centimes € / kWh	34 centimes € / kWh
Non abonné	-	31 centimes € / kWh	44 centimes € / kWh (par l'application iD Charge) 6,5 € / charge (par CB sans contact)
Abonné eborn ou forfait 4€ forfait	35 € / mois / badge	Plafonné à 500 kWh / mois (au-delà, charge à l'acte)	

Un déploiement engagé sur 5 départements :

Informations et abonnements sur : www.eborn.fr